

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-248

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

**Divers sites - Travaux de rénovation d'installations thermiques -
Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Travaux de rénovation d'installations thermiques - Avenant n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le marché de rénovation de quatorze installations thermiques à l'entreprise HERVE THERMIQUE. Celui-ci porte sur :

- la mise en conformité technique des installations de production et de distribution des installations d'eau chaude sanitaire au regard des obligations de prévention vis-à-vis de la légionelle ;
- la rénovation complète et/ou amélioration de chaufferie.

Ces travaux concernent des équipements sportifs et scolaires, ainsi qu'un centre technique.

En cours de chantier, des adaptations techniques apparaissent nécessaires pour les tranches conditionnelles 1 et 7, respectivement, salle de sports de Sainte Pezenne (+3 763,45 € HT) et stade de Cholette (+ 1 763,17 € HT). Il convient en effet, de procéder à la fourniture et la pose d'un réseau de tube cuivre en remplacement d'un réseau de tube galvanisé y compris son calorifugeage sur chaque site.

L'incidence financière est la suivante :

Montant initial en € HT	Montant en € HT de l'avenant	% par rapport au marché initial	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
714 134,20	5 526,62	0,8	719 660,82	863 592,98

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



Marché n° 15231M054

notifié le 20/07/2015

TRAVAUX DE RENOVATION D' INSTALLATIONS THERMIQUES

Avenant n° 1

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE,
agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016,
d'une part,

Et :

HERVE THERMIQUE
31 rue Pied de fond
CS 18626
79026 NIORT cedex

représentée paragissant en qualité
de.....,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer en cours de chantier des adaptations techniques pour la tranche conditionnelle 1 et 7, respectivement la salle de sports de Sainte Pezenne (site n°4) et le stade de Cholette (site n°10), non prévues dans le marché initial.

Il convient en effet, de procéder au remplacement du réseau eau froide en galvanisé pour les deux sites et de reprendre les réseaux d'eau mitigés des douches sur le site n°4.

Cette modification entraîne une plus value de **5 526.62 € HT**, soit + 0.8% du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
Total HT	714 134,20 €	5 526,62 €	719 660,82 €
TVA 20%	142 826,84 €	1 105,32 €	143 932,16 €
Total TTC	856 961,04 €	6 631,94 €	863 592,98 €

Les devis en annexe précisent ces modifications.

Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

Fait à

Le

Fait à Niort

Le

Le titulaire
(cachet, signature)

Le Pouvoir Adjudicateur